



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Maintien ou non dans ses fonctions de la 4^{ème} adjointe au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations

DEL-2019-103

Numéro de la délibération : 2019/103

Nomenclature ACTES : Institution et vie politique, fonctionnement des assemblées

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 04/07/2019

Date de convocation du conseil : 28/06/2019

Date d'affichage de la convocation : 28/06/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Hervé JESTIN

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Loïc BURBAN par Mme Laurence LORANS, Mme Stéphanie GUÉGAN par M. François-Denis MOUHAOU, Mme Madeleine JOUANDET par Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC par Mme Claudine RAULT, Mme Maryvonne LE TUTOUR par Mme Sylvie LEPLEUX, M. Yann LORCY par Mme Christine LE STRAT, Mme Françoise RAMEL par Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Véronique RISSEL par M. Hervé JESTIN

Était absent : M. Eddy RENAULT

Maintien ou non dans ses fonctions de la 4^{ème} adjointe au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations

Rapport de Madame LA MAIRE

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 6 avril 2014, par lequel la commune a décidé de fixer à neuf le nombre d'adjoints au Maire, conformément aux articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2014-036 du 6 avril 2014, relative à l'élection de Mme. Soizic PERRAULT au poste de 4^{ème} Adjoint.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L. 2122-18 et L. 2122-23) qui confère au Maire la possibilité de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.

Vu l'arrêté municipal n° A/2014/0267 du 23 avril 2014 portant délégation à Madame Soizic PERRAULT dans les domaines suivants : éducation, enfance, jeunesse, vie étudiante et restauration.

Vu l'arrêté municipal n° A/2019/0373 du 27 mai 2019 portant retrait de délégation de fonctions et de signature accordées à Madame Soizic PERRAULT.

Conformément aux dispositions au 3^{ème} alinéa de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, « lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de celui-ci dans ses fonctions ».

Selon l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote a lieu dans les conditions de droit commun au scrutin public à la demande du quart des membres présents (le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote) ou au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.

En conséquence, nous vous proposons :

- de voter sur le maintien ou non de Madame Soizic PERRAULT dans ses fonctions d'Adjointe au Maire.

La délibération a été votée au scrutin public. 24 élus ont voté contre le maintien, et 8 élus se sont abstenus.

Ont voté contre le maintien : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Véronique RISSEL.

Se sont abstenus : M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence LORANS, M. Christophe MARCHAND, Mme Soizic PERRAULT, Mme Françoise RAMEL, M. Eric SEGUET.

Fait à Pontivy, le 5 juillet 2019

LA MAIRE
Christine LE STRAT

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LA MAIRE
Christine LE STRAT

